ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UNEDIC

Question écrite n° 4349

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité qu'il y aurait à voir les associations de demandeurs d'emploi représentées dans un certain nombre d'organisations paritaires amenées à statuer sur leur propre condition d'indemnisation notamment. A ce jour, les associations de demandeurs d'emploi sont en effet écartées de tous les organismes paritaires tant au niveau national qu'au niveau local. Il lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour essayer de faire rentrer les associations de demandeurs d'emploi dans les conseils d'administration de ces différents organismes.

Texte de la réponse

Les associations de demandeurs d'emploi peuvent jouer un rôle important dans la défense des intérêts de leurs adhérents et dans l'appui qu'elles peuvent apporter à ces mêmes personnes, notamment pour les aider à accomplir certaines formalités administratives. Le rôle de ces associations n'est évidemment pas le même que celui des organisations syndicales qui seules ont vocation à représenter la collectivité des travailleurs en activité ou privés d'emploi, en particulier dans toutes les instances de négociation et de gestion du régime d'assurance chômage. A cet égard, il convient de rappeler que ce régime est entièrement financé par une cotisation prélevée sur les employeurs et sur les salariés. la ministre de l'emploi et de la solidarité est favorable à une participation accrue des associations de demandeurs d'emploi dans tout ce qui touche à l'amélioration de la vie quotidienne des chômeurs. Elle débat actuellement, avec ces associations, des conditions dans lesquelles cette participation pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : M. Dominique Dord
Circonscription : Savoie (1re circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4349
Rubrique : Chômage : indemnisation
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3386
Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4896